5.4 CHAMPIONNAT RÉGIONAL U12 ET BENJAMINS

8 et 9 juin 2024 au Golf de Montargis Vaugouard

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère, né(e)s en 2010 et après, licenciés dans la Lique du Centre Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Pour les benjamins : avoir réalisé 8 tours stroke play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2023
- Pour les U12 : avoir réalisé au minimum 6 tours stroke play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2023
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral

U12

Benjamins

- Avoir un index répondant aux critères suivants

Distance max Garçons Filles
né(e)s en 2012 et après 4 275 m / 4 910 m Index <= 35 Index <= 40
né(e)s en 2010 et 2011 4 660 m / 5 540 m Index <= 24 Index <= 28

Des wild cards pourront être accordées en cas de blessure.

FORME DE JEU

Épreuves sur 2 jours : score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Classement individuel en brut par catégorie et par sexe. En cas d'égalité pour le titre régional, un play-off en trou par trou sera organisé.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements 10 jours avant l'épreuve. Ils devront parvenir par mail à la Ligue competition@golf-centre.fr.

DÉPARTS

Heures de départ disponibles sur le site de la Lique www.golf-centre.fr 48h avant l'épreuve.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Un marqueur (hors famille des joueurs) devra accompagner chaque équipe de U12.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du club effectivement présent, l'Arbitre et l'OBEC.

PRIX

Le premier et la première du classement brut seront Champion régional de leur catégorie.

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.1-2 (4)